

Fiche 6 : Le nouveau baccalauréat de la voie technologique

Le baccalauréat sera désormais constitué d'épreuves terminales qui compteront pour 60 % de la note, mais aussi de contrôle continu qui comptera pour 40%:

Les épreuves terminales

<u>Epreuves</u>	<u>Coeff</u>
➤ Deux épreuves en fin de première en français (oral et écrit)	5 à l'écrit et à l'oral
➤ Une épreuve orale de 20 min qui portera sur un projet préparé par l'élève durant les classes de 1 ^{re} et de T ^{ale} , dit le grand oral	14
➤ Une épreuve écrite de philosophie à la fin de l'année de terminale	4
➤ Deux épreuves pour chacune des spécialités choisies en terminales	16

Les spécialités correspondent aux filières actuelles de la voie technologique (STI2D, STMG...)

Les options n'auront plus d'épreuves en tant que tel, car elles ne seront évaluées ni lors des E3C ni lors des épreuves terminales. Elles compteront pour le bac uniquement à travers les bulletins de notes.

Le contrôle continu

- La moyenne des notes des bulletins de première et terminale comptera pour 10% du contrôle continu
- Des épreuves communes du contrôle continu (E3C) compteront pour 30% du contrôle continu

Les E3C sont des épreuves ponctuelles qui portent sur les enseignements non évalués aux épreuves terminales : histoire-géographie, mathématiques, la spécialité suivie uniquement en 1^{re}, les 2 langues vivantes et l'EPS (qui sera évalué en cours de formation comme aujourd'hui). Les E3C seront organisées en trois sessions (deux durant le 2^e et 3^e trimestre de 1^{re}, et une à la fin du 1^{er} trimestre de T^{ale}) durant lesquelles chaque enseignement sera évalué (sauf la spécialité suivie en 1^{re}, évaluée seulement au 3^e trimestre de 1^{re}).

Les établissements seront chargés d'organiser les E3C, de choisir le calendrier (dans le respect des périodes citées précédemment) et les sujets, dans la banque de sujets nationale.

Les épreuves écrites des E3C seront anonymisées et les copies ne seront pas corrigées par les enseignants de la classe. Pour les épreuves orales (en langues), cette disposition n'est évidemment pas possible.

Les élèves en situation de handicap ayant une aide spécifique en bénéficieront durant les E3C.



Rattrapage et conservation des notes

Le rattrapage se déroulera comme ce qui est pratiqué aujourd'hui. La seule différence porte sur les épreuves que l'élève pourra présenter à l'oral : il ne pourra pas repasser les matières du contrôle continu, ni le grand oral. Il ne pourra donc présenter que : la philosophie et les deux spécialités.

Pour la conservation des notes, le principe ne change pas non plus, mis à part que seules les notes des épreuves terminales pourront être conservées.

[Décret sur le baccalauréat général et technologique](#)

[Arrêté sur le contrôle continu](#)

[Arrêté sur les épreuves anticipées de français](#)

[Epreuves du baccalauréat technologique à partir de la session 2021](#)

Ce que dit la FCPE :

Le baccalauréat technologique est construit sur le baccalauréat général. Cependant, le ministère a choisi de conserver les filières dans la voie technologique. Les enseignements spécifiques aux différentes filières (ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG et STHR) prennent le nom de spécialités. Mais ce montage est très artificiel car il a été pensé pour le bac général où les filières ont disparu. Il a donc fallu faire entrer au chausse-pied la voie technologique dans la nouvelle formule du bac, ce qui donne un résultat bancal et peu satisfaisant pour les élèves.

Sur le bac en lui-même, la FCPE demandait la diminution des épreuves terminales du baccalauréat et la mise en place d'un contrôle continu pour sortir d'un examen sanction qui était source de stress sans réellement rendre compte de la diversité des acquis de l'élève à la sortie de la scolarité. Pour autant, la réforme choisie par le ministère ne va pas au bout de cette logique et les limites actuelles du bac risquent de ne pas être dépassées (ex : les épreuves du contrôle continu pourraient recréer du bachotage).

Des questions restées sans réponse : certaines conditions sont à réunir pour faire du baccalauréat un véritable examen qui valorise la progression des élèves. Mais le ministère n'a pas apporté de réponse pour l'instant. Par exemple, on ne sait pas comment les élèves seront préparés comme au grand oral ou encore ce qui sera mis en place entre deux sessions d'E3C si l'élève a rencontré des difficultés.

La conservation des notes : jusqu'à présent, les élèves qui échouaient au bac pouvaient conserver les notes aux épreuves terminales pour ne pas repasser toutes les épreuves et ainsi se concentrer là où ils étaient en difficulté et sur leur projet post-bac. La FCPE avait soutenu cette mesure en rappelant l'importance de développer un accompagnement particulier dans les établissements pour ces élèves. Avec la réforme, ils pourront conserver uniquement les notes obtenues aux épreuves terminales, ce qui réduit considérablement les notes qu'ils pourront garder puisqu'il n'y a plus que 4 épreuves terminales. Et même s'ils ont eu de bons résultats aux E3C, ils devront repasser les épreuves. C'est donc la réduction d'un droit précédemment acquis.

Le contrôle continu ne résout pas le problème du bachotage !

Cette organisation de mini-épreuves en 3 sessions laisse craindre un retour en force du bachotage (on accumule des connaissances pour l'examen sans s'entraîner à les utiliser), à l'image des partiels de l'université, si certaines conditions ne sont pas réunies. Il faut notamment une diversité d'exercices possible pour varier ce qui est évalué en termes de compétences. La FCPE a demandé que la banque nationale soit une banque d'exercices plutôt qu'une banque de sujets. Ces sujets ne permettent d'évaluer que des connaissances apprises pour l'examen (et souvent bien vite oubliées après) et non des compétences. La durée de ces épreuves devra aussi varier pour limiter leur lourdeur. Il n'est pas question de mesurer l'endurance de l'élève.

La manière dont seront organisées les épreuves d'E3C (calendrier précis, correction des copies...) sera décidée par l'établissement. La FCPE s'est jointe aux représentants lycéens pour exiger que les élèves et les parents soient consultés. Le ministère a indiqué que l'information serait donnée en CA mais que les usagers ne seraient pas consultés, ce contre quoi la FCPE a vivement réagi.

Le contrôle continu est aussi composé des moyennes des notes obtenues en première et terminale. La FCPE s'est opposée à ce principe car elle souhaitait une distinction entre l'évaluation en classe qui permet de s'entraîner pour progresser et l'évaluation pour le bac qui atteste des acquis de l'élève. Avec la prise en compte des notes des bulletins, les élèves seront évalués en permanence pour le bac, ce qui est source de stress et non pédagogique. Enfin, l'évaluation en classe est une évaluation sans cadrage, qui varie d'un professeur et d'un lycée à l'autre, ce qui questionne sur la valeur nationale du bac.